

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	18
Contre	
Abstention	4

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de Mme Patricia BLANC, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2022**

**Présents :**

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Jean-Paul LEGAL – Philippe RINGUET – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Amandine LOUIS – Robert FENNINGER – Martine AIME – Stéphanie HOUDAS

**Absents excusés :** Laurent BAUDE – Sana CHELDA-CHENET – Laurent BAUCHET – Hugo LEMAITRE

**Pouvoirs :**

Laurent BAUDE a donné pouvoir à Patricia BLANC  
Sana CHELDA-CHENET a donné pouvoir à Rabah LOUCIF  
Laurent BAUCHET a donné pouvoir à Stéphanie HOUDAS

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis FERRIER

**73/22- BUDGET PRINCIPAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe informe qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits complémentaires au budget principal et de corriger certaines lignes. Il s'agit de crédits permettant des ajustements en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses.

Cette décision modificative ajuste et corrige certaines opérations en investissement et permet l'ajout de crédits liés à l'augmentation de l'énergie et à l'augmentation des traitements liés à la réévaluation du point d'indice et aux différents reclassements, ainsi qu'au recrutement d'animateurs pour les périodes des vacances à l'ACM et de personnels en emplois saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services. Les opérations d'investissement sont ajustées en fonction de ce qui sera réalisé d'ici la fin de l'exercice. En recette, l'emprunt de 1 000 000€ est inscrit permettant le financement de la construction de l'équipement petite enfance.

Cette décision modificative s'équilibre :

En section de fonctionnement à :	- 8 117.00 €
En section d'investissement à :	855 340.00 €

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 07 Novembre 2022,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 absentions) :**

- **D'APPROUVER la décision modificative n° 3 du budget principal**

Fait à Semoy, le 15 novembre 2022

La présidente de séance,

Patricia BLANC

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Louis FERRIER

2<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Envoi et réception en préfecture le :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL - 2022						
Fonctionnement			Recettes			
Dépenses			Recettes			
6042 Multi - 340 et 250	Achats prestations de services	6 800,00 €				
6042 121 255	Fresque C Cuturel	2 040,00 €				
6188 121 119	Fresque C Cuturel	-5 000,00 €	73111	Contributions directes		-9 117,00 €
60612 multi 420	Energie - Electricité	57 000,00 €				
614 111 420	Charges locatives et de copropriété	11,00 €				
614 900 420	Charges locatives et de copropriété	289,00 €				
615232 - 815 420	Suivi boucle et doublet geothermique	7 770,00 €				
6184 - 111 120	Formation CYPRIM Logiciel GPD	780,00 €				
6188 - 160 160	Distri et réalisation Kiosque	1 000,00 €				
637	Autres impôts	3 820,00 €				
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générales</b>	<b>74 510,00 €</b>				
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	-1 500,00 €				
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	-80,00 €				
Divers	Titu - non titu et charges	61 130,00 €				
6474	Versements aux œuvres sociales	450,00 €				
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>60 000,00 €</b>				
6518 - xxx 119	Redevances pour concession	350,00 €				
6558 - 320 111	Autres contributions obligatoires	2 180,00 €				
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 530,00 €</b>	042 777	amortissement subvention		1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	-145 157,00 €				
<b>Total de la section</b>		<b>-8 117,00 €</b>	<b>Total de la section</b>			<b>-8 117,00 €</b>
Investissement						
Dépenses			Recettes			
2158 - 123	Réajustement Opération - Boucle Géothermique	-2 715,00 €	16411	Emprunt		1 000 000,00 €
2158 - 815	Réajustement Opération - Boucle Géothermique	2 715,00 €				
2313 - 815	Suivi boucle et doublet geothermique	-6 240,00 €				
2135 - 903	Alarme Maison Forestière	-3 500,00 €				
2158 - 470	Tonne à eau - esp verts	-6 200,00 €				
2138 - 322	Plaques Plexi préau	-11 400,00 €				
2138 - 400	Espace apport volontaire	-25 000,00 €				
2313 - 253	Structure petite enfance	894 598,00 €				
2158 101	Bloc sécurité batiments	5 300,00 €				
21538 - 820	Eclairage Terrain foot	6 285,00 €				
041 2313	Reajustement écritures	497,00 €	041 2033	Reajustement écritures		497,00 €
040 13911	amortissement subvention -	1 000,00 €				
				Virement de la section de fonctionnement		-145 157,00 €
<b>Total de la section</b>		<b>855 340,00 €</b>	<b>Total de la section</b>			<b>855 340,00 €</b>
<b>Total des sections</b>		<b>847 223,00 €</b>	<b>Total des sections</b>			<b>847 223,00 €</b>